

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE
SCRUTIN RÉFÉRENDATAIRE REMPLAÇANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES HABLES À VOTER

CERTIFICAT DES RÉSULTATS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 L.E.R.M.

RÈGLEMENT
NUMÉRO CA29 0040-49

RÈGLEMENT CA29 0049 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DANS LE BUT D'ABROGER LES ZONES COMMERCIALES C-4-269 ET C-4-270 AFIN DE CRÉER LA ZONE COMMERCIALE C-4-269-2 À L'OUEST DU BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE LE BOULEVARD DE PIERREFONDS ET LE BOULEVARD GOUIN OUEST, ET D'AUTORISER LES CATÉGORIES D'USAGES « VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES (C1) », DIVERTISSEMENT COMMERCIAL, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C2), « SERVICE DE LOCATION D'OUTILS OU D'ÉQUIPEMENTS (6352) » ET « HABITATION DE TYPE MULTIFAMILIAL (H3) » AINSI QUE LES NORMES ET SPÉCIFICATIONS QUI S'Y RATTACHENT »

Je, soussignée, Alice Ferrandon, secrétaire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, certifie qu'une procédure de demande de scrutin référendaire remplaçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage CA29 0040-49 a été tenue du 14 au 28 juin 2021.

QUE **31** personnes étaient habiles à voter sur ledit règlement.

QUE **14** demandes étaient requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

QUE **14** demandes de scrutin référendaire écrites valides ont été reçues.

Par conséquent, ledit règlement doit faire l'objet d'un scrutin référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-et-un.



Alice Ferrandon, avocate
Secrétaire d'arrondissement

/ac